



**LA CONFÉDÉRATION 1864-1999 :
NOUVELLES PERSPECTIVES**

Sous la direction de DANIEL HEIDT
avec la collaboration de COLIN M. COATES

ISBN 978-1-77385-064-1

THIS BOOK IS AN OPEN ACCESS E-BOOK. It is an electronic version of a book that can be purchased in physical form through any bookseller or on-line retailer, or from our distributors. Please support this open access publication by requesting that your university purchase a print copy of this book, or by purchasing a copy yourself. If you have any questions, please contact us at ucpress@ucalgary.ca

Cover Art: The artwork on the cover of this book is not open access and falls under traditional copyright provisions; it cannot be reproduced in any way without written permission of the artists and their agents. The cover can be displayed as a complete cover image for the purposes of publicizing this work, but the artwork cannot be extracted from the context of the cover of this specific work without breaching the artist's copyright.

COPYRIGHT NOTICE: This open-access work is published under a Creative Commons licence. This means that you are free to copy, distribute, display or perform the work as long as you clearly attribute the work to its authors and publisher, that you do not use this work for any commercial gain in any form, and that you in no way alter, transform, or build on the work outside of its use in normal academic scholarship without our express permission. If you want to reuse or distribute the work, you must inform its new audience of the licence terms of this work. For more information, see details of the Creative Commons licence at: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU MAY:

- Read and store this document free of charge;
- Distribute it for personal use free of charge;
- Print sections of the work for personal use;
- Read or perform parts of the work in a context where no financial transactions take place.

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU MAY NOT:

- Gain financially from the work in any way;
- Sell the work or seek monies in relation to the distribution of the work;
- Use the work in any commercial activity of any kind;
- Protect a third party indirectly via use or distribution of the work;
- Distribute in or through a commercial body (with the exception of academic usage within educational institutions such as schools and universities);
- Reproduce, distribute, or store the cover image outside of its function as a cover of this work;
- Alter or build on the work outside of normal academic scholarship.

Acknowledgement: We acknowledge the wording around open access used by Australian publisher, **re.press**, and thank them for giving us permission to adapt their wording to our policy <http://www.re-press.org>

Les Maritimes et le débat sur la Confédération

PHILLIP BUCKNER

Le 1^{er} septembre 1864, quinze délégués de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se réunirent à Charlottetown dans le but de discuter d'une proposition pour l'union des Maritimes. Ces délégués étaient fort conscients que les chances de mettre sur pied un plan d'union acceptable pour les trois assemblées législatives des Maritimes étaient faibles. Ils ne se seraient probablement pas même rencontrés n'eût été une délégation de la Province du Canada qui avait demandé d'assister à la réunion afin de présenter une proposition pour une union élargie de l'Amérique du Nord britannique. En un peu plus d'une semaine, les délégués présents à Charlottetown s'entendirent sur un canevas pour la création d'une union continentale qui s'étendrait éventuellement de l'Atlantique au Pacifique. En octobre, dix-neuf délégués des Maritimes rencontrèrent dans la ville de Québec des délégués de la Province du Canada et de Terre-Neuve. Ils forgèrent 72 Résolutions visant à donner une structure constitutionnelle à l'union. Les délégués des Maritimes retournèrent ensuite dans leur province respective avec l'objectif d'obtenir l'approbation législative pour les Résolutions de Québec (également appelées le « *Quebec Scheme* » par ses opposants).

Les négociations

L'historiographie récente a présenté comme un article de foi la notion selon laquelle les Maritimes furent persuadées d'entrer dans une union dont elles n'avaient pas besoin et qu'elles ne désiraient pas, une union qui servait au fond les intérêts de la Province du Canada. Il est vrai que le niveau d'échange commercial entre les Maritimes et le Canada au début des années 1860 était bas. Il est également vrai que plusieurs habitants des Maritimes voyaient peu de bénéfice dans l'accroissement de l'activité économique entre deux régions qui avaient des économies semblables, c'est-à-dire basées principalement sur l'agriculture et l'extraction de matières premières afin de les exporter au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Plus encore, les Maritimes du début des années 1860 connaissaient une croissance économique rapide générée par le Traité de Réciprocité de 1854 avec les États-Unis et, dans le contexte de la guerre civile américaine, par la demande croissante pour les matières premières. Certains craignaient toutefois que la fin du conflit ne mette un terme à la prospérité de la région, particulièrement si les États-Unis abrogeaient le traité.

D'autres signes annonçaient un horizon économique difficile. La population des Maritimes avait continué de s'accroître pendant les années 1860, atteignant un total de 768 000 en 1871. Mais cette croissance dissimulait une réalité plus profonde qui n'échappait pas à certains habitants. En effet, la croissance démographique des années 1860 était largement tributaire du taux de la reproduction naturelle et ce, à une époque où le nombre d'immigrants dans la région commençait à décliner alors qu'une proportion importante de natifs émigraient, notamment vers les États-Unis. C'était là l'indice des limites de l'expansion d'une économie traditionnelle dans les Maritimes, basée sur l'extraction des ressources naturelles et la construction de navires en bois opérée par les marchands locaux. Certaines élites politiques et économiques – qui étaient souvent les mêmes – envisageaient déjà le futur de l'économie de la région en fonction du développement du chemin de fer vers le sud, en direction du Maine, et vers l'ouest, au Canada. Ces liaisons ferroviaires, espéraient les défenseurs du chemin de fer, allaient accroître les possibilités commerciales et entraîner le développement d'une industrie manufacturière secondaire. Cependant, la construction d'un chemin de fer sur une si longue distance requerrait l'investissement d'énormes capitaux, au-delà de ce que chacune

des colonies des Maritimes pouvait rassembler isolément. La tentative de construction d'un chemin de fer (appelé la Western Extension) reliant Saint-Jean, la plus grosse ville des Maritimes, et Bangor, dans le Maine, échoua parce que le Nouveau-Brunswick ne réussit pas à trouver un partenaire financier dans cet état américain pour s'engager dans une telle entreprise. Le projet de construction d'un chemin de fer intercolonial reliant les Maritimes et le Canada échoua également en raison de l'incapacité des gouvernements canadien et britannique de trouver un terrain d'entente sur la manière de financer le chemin de fer. Il parut de plus en plus évident que le chemin de fer Intercolonial ne serait jamais construit, à moins que les colonies de l'Amérique du Nord britannique ne s'unissent et s'engagent fermement à réaliser le projet.

L'enthousiasme pour le chemin de fer n'était pas universellement partagé. Il se manifestait fortement dans les grands centres urbains susceptibles de se trouver sur le tracé de l'Intercolonial ou d'y être facilement reliés par des lignes d'accès. Ce projet connaissait également une certaine popularité dans les régions qui possédaient de substantielles réserves de charbon ou des gisements de fer et qui, par conséquent, avaient un plus grand potentiel industriel. La perspective des dépenses colossales qu'entraînerait inévitablement le chemin de fer engendrait moins d'enthousiasme au sein des communautés vivant de l'agriculture, des pêcheries et du commerce maritime traditionnel et qui préféraient maintenir les taxes et les tarifs douaniers le plus bas possible. C'était dans ces régions que la Confédération était la moins attrayante. Il ne faisait aucun doute que pour les Maritimes, la décision de se joindre à ce qui était présenté comme une union continentale s'avérait un risque beaucoup plus grand que pour les provinces centrales. Les délégués des Maritimes à Québec espéraient que les avantages économiques des provinces centrales pourraient en partie être contrebalancés par la construction (financée par le fédéral) du chemin de fer Intercolonial, mais les marchands et les banquiers des Maritimes craignaient que ce projet n'accroisse la domination canadienne de leur économie régionale, alors que plusieurs agriculteurs, pêcheurs et propriétaires de navire appréhendaient une hausse fiscale.

La Confédération représentait certes bien davantage qu'un enjeu commercial. Les populations anglophones des Maritimes et de la Province du Canada étaient sans doute séparées – comme les opposants à la Confédération le soulignaient – par une vaste zone forestière, mais

elles avaient malgré tout beaucoup en commun. Elles partageaient le sentiment d'un même héritage et d'un profond attachement envers l'empire britannique, la monarchie britannique, la constitution britannique et les valeurs libérales britanniques. C'était cette identité culturelle commune qui prédisposèrent les délégués du Canada et des Maritimes à accepter, à la conférence de Charlottetown, le besoin d'une confédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique et de s'entendre, à Québec, sur un plan plus détaillé de l'union. Le timing des conférences était crucial. En 1862, l'arrestation par la marine américaine des États du Nord de deux diplomates des États du Sud envoyés à Londres sur un navire britannique, le *Trent*, avait dangereusement mené les États-Unis et le Royaume-Uni au bord de la guerre et avait suscité l'inquiétude partout dans l'Amérique du Nord britannique. À mesure que la guerre de Sécession américaine approchait de la fin et que la victoire du Nord semblait inévitable, il apparaissait de plus en plus évident que l'équilibre des forces sur le continent nord-américain s'était transformé de façon permanente et que la viabilité politique et économique des colonies britanniques dans la région septentrionale du continent était menacée. La plus grande force qui anima le mouvement en faveur de la Confédération fut le sentiment communément partagé par les habitants de l'Amérique du Nord britannique qu'ils avaient à choisir entre la continuité de l'adhésion à l'empire britannique ou une absorption graduelle dans un empire américain en pleine expansion¹. Au départ, les opposants à la Confédération utilisèrent ces peurs et insistèrent sur le fait que la fin de la guerre signifiait aussi la fin des tensions à la frontière canado-américaine. Mais la décision du gouvernement américain d'abroger en 1865 le Traité de Réciprocité – une décision basée sur des motifs politiques et non économiques – semblait témoigner de l'hostilité américaine envers la survie de l'Amérique du Nord britannique à long terme. Cette crainte s'intensifia dans le cadre des raids des Fénians, un mouvement nationaliste irlandais qui jouissait d'un appui considérable parmi les Américains d'origine irlandaise, mais aussi du soutien de quelques Canadiens d'origine irlandaise – dans une bien moindre mesure, il est vrai. L'historiographie traditionnelle s'est souvent moquée de la gravité des raids des Fénians plutôt que les considérer comme de véritables menaces, celles-ci étant magnifiées par les partisans de la Confédération afin de susciter un sentiment anti-américain et anticatholique apte à stimuler davantage l'appui au projet. Si cette interprétation n'est pas sans

fondement, elle néglige cependant la gravité de la menace des Fénians telle qu'elle était perçue par les habitants de l'Amérique du Nord britannique qui, dans cette perspective, craignaient que les raids ne provoquent un incident susceptible de déboucher sur une autre guerre Anglo-américaine.

Des études récentes sur les relations anglo-américaines ont souligné qu'au lendemain de la guerre de Sécession, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont cherché à se rapprocher et le Traité de Washington (1871) en serait l'aboutissement. Mais il s'agit là d'une interprétation largement rétrospective, puisque les contemporains au Royaume-Uni et en Amérique du Nord britannique prenaient la menace de l'expansionnisme américain au sérieux. Même le Traité de Washington n'avait pas réussi à mettre fin aux tensions dans la relation anglo-américaine. Mentionnons également que l'idée selon laquelle le gouvernement impérial cherchait un moyen d'abandonner son engagement envers la défense de ses colonies nord-américaines est un mythe. Si une guerre devait avoir lieu – bien que le gouvernement impérial espérait vivement qu'elle puisse être évitée par la diplomatie –, les Britanniques étaient sûrs qu'ils pourraient s'appuyer sur la marine royale pour l'emporter. Mais le gouvernement impérial cherchait à se décharger de la défense de ses colonies nord-américaines en en confiant la responsabilité aux habitants eux-mêmes. La raison principale qui poussait le gouvernement impérial à accorder un appui sans réserve à la Confédération, était la conviction que si les colonies de l'Amérique du Nord britannique s'unissaient, elles seraient mieux outillées pour protéger leurs frontières et survivre à la domination continentale américaine. Sans le soutien impérial, la Confédération n'aurait pu se réaliser dans les années 1860, même si l'étendue de l'influence impériale ne doit pas être exagérée (comme il appert dans plusieurs études récentes)². Les habitants de l'Amérique du Nord britannique ne pouvaient être contraints à entrer dans la Confédération. Il fallait qu'une majorité d'entre eux – ou, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, au moins une majorité dans l'Assemblée existante – soit convaincue qu'il était à long terme dans l'intérêt des colonies de l'Amérique du Nord britannique de s'unir contre la menace américaine afin de préserver leur lien avec l'empire. Le refus de l'Île-du-Prince-Édouard de se joindre à la Confédération jusqu'à ce qu'elle soit prête à y accéder selon ses propres termes, malgré toute la pression exercée par le gouvernement impérial, en offre un exemple probant.

Certains opposants à la Confédération dans les Maritimes affirmaient que les habitants des colonies s'en porteraient mieux s'ils coupaient les ponts avec l'empire et étaient annexés par les États-Unis plutôt que par le Canada. Mais il s'agissait là de l'opinion d'une infime minorité. D'autres détracteurs avançaient l'argument opposé, à savoir que la création d'un nouvel état national risquerait de compromettre la loyauté des coloniaux envers l'empire et mener à l'indépendance – ce qui allait se produire, mais non du vivant des contemporains de 1864. Toutefois, le plus grand nombre – y compris les opposants à la Confédération – acceptait le postulat que l'union de l'Amérique du Nord britannique était à la fois nécessaire et désirable à long terme pour préserver le lien impérial. Certains d'entre eux s'opposaient cependant au timing de la Confédération, avançant que l'union était prématurée et qu'elle ne devrait pas prendre place avant que le chemin de fer Intercolonial ne soit construit d'une part et, d'autre part, que des liens plus serrés entre le Canada et les Maritimes ne soient tissés. Mais nombreux étaient aussi ceux, sans doute la majorité des habitants des Maritimes (et assurément des élites politiques), qui avaient pour objection principale les conditions de l'union. Cette objection n'était pas tant dirigée contre le concept d'union que contre les termes des Résolutions de Québec.

Avec un recul de 150 ans, il est facile d'accepter l'argument des opposants à la Confédération selon lequel les délégués des Maritimes à la Conférence de Québec aient fait une mauvaise affaire, entraînant les Maritimes dans une union inégale au détriment des intérêts de la région. Ici encore, il y a certainement du vrai dans cette affirmation. De toute évidence, la colonie la plus imposante du Canada-Uni devait exercer une influence disproportionnée dans les négociations qui menaient à une union, tout comme dans les politiques de la nation ainsi créée – une nation qui serait, après tout, appelée « Canada ». Pourtant, comme les partisans de la Confédération de cette même région le reconnurent, les Maritimes négociaient de plus en plus en position de faiblesse. Le gouvernement impérial entendait clairement déléguer plus de responsabilités aux coloniaux pour la défense et la gouvernance de ses territoires en Amérique du Nord. En l'absence d'union, cela signifiait remettre le contrôle effectif entre les mains de la plus large et de la plus puissante colonie, le Canada-Uni. Dans le cadre des négociations du renouvellement de la politique de réciprocité avec les États-Unis, de la régulation des pêches, de la colonisation de l'Ouest canadien et de plusieurs autres enjeux de taille aux retombées importantes

pour les Maritimes, le gouvernement impérial allait assurément s'en remettre au conseil du Canada-Uni, sans accorder beaucoup d'attention aux préoccupations des Maritimes. Les leaders du mouvement en faveur de la Confédération croyaient également que sans la construction du chemin de fer Intercolonial et, par conséquent, sans la participation des Maritimes à une économie canadienne en rapide expansion, le développement de la région allait ralentir et stagner. Dans l'éventualité où le Canada survivrait et parviendrait à contrôler les vastes territoires de l'Ouest – et c'était dans l'intérêt à long terme des Maritimes que ces deux projets se réalisent –, les Maritimes se retrouveraient dans une position encore plus désavantageuse si elles cherchaient par la suite à rejoindre la Confédération. Les délégués des Maritimes à Québec étaient également conscients de la fragilité de la coalition canadienne et, notamment, qu'il y avait des limites aux compromis que les Canadiens pouvaient accepter sur les conditions de l'union.

Néanmoins, les délégués des Maritimes à Québec cherchaient à s'assurer que les intérêts de la région seraient protégés le mieux possible au sein des nouvelles structures fédérales. La mesure la plus difficile à accepter pour les opposants à la Confédération était la décision d'établir, dans la Chambre des communes proposée, la représentation selon la population comme principe de représentation, ce qui assureraient aux Canadiens une majorité substantielle, vouée d'ailleurs à s'accroître avec le temps. Mais dès l'origine, il était évident qu'aucun autre système ne serait acceptable pour le Haut-Canada. Les adversaires de la Confédération n'étaient pas parvenus à proposer une alternative qui ne fut ni expressément intéressée, ni irréaliste. Quoi qu'il en soit, la préoccupation des opposants à la Confédération à l'effet que les Canadiens allaient former un bloc uni dans la Chambre des communes était plutôt ridicule, notamment au vu de l'histoire politique de la Province-Unie du Canada et du large fossé qui séparait la majorité anglophone de la minorité francophone. George Brown, le chef politique du parti majoritaire au Canada-Ouest, essaya de persuader les libéraux des Maritimes d'appuyer la Confédération afin de créer une majorité dans la Chambre des communes canadienne, en vue de mettre fin à la domination canadienne-française dans la Province-Unie. Cette alliance n'eut pas lieu, mais de perspicaces politiciens des Maritimes, tels que Samuel Leonard Tilley et Charles Tupper, surent anticiper que les représentants des Maritimes à Ottawa pourraient jouer un rôle majeur dans

les politiques fédérales, à tout le moins au cours de leur propre vie (ainsi Tupper ne devait s'éteindre qu'en 1915 à l'âge de 94 ans).

Afin de contrebalancer le principe de représentation selon la population à la Chambre des communes, les délégués des Maritimes à la Conférence de Québec avaient insisté sur la création d'une seconde Chambre (ou Sénat) basée sur le principe de la représentation régionale. Contrairement au Sénat américain, cependant, le Sénat canadien allait être constitué par un corps nommé à vie par le nouveau gouvernement fédéral, plutôt que par les gouvernements provinciaux. Au cours de la semaine pendant laquelle se déroula la Conférence de Québec, une grande partie des débats sur les structures du Sénat portèrent non pas sur la méthode de nomination, mais sur le nombre de sénateurs par région³. On s'entendit finalement sur le fait que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse auraient dix sénateurs chacun et que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve en auraient quatre chacune. Cela signifiait que les provinces de l'Atlantique, collectivement, auraient vingt-huit sénateurs, quatre de plus que les vingt-quatre attribués respectivement à l'Ontario et au Québec. Pour les opposants à la Confédération dans les Maritimes, les sénateurs représentant l'Ontario et le Québec, en nombre supérieur, domineraient ceux de leurs provinces. Ironiquement, le Sénat allait à terme se révéler inefficace pour protéger les intérêts régionaux des Maritimes, non pas en raison du nombre réduit de sénateurs représentant la région, mais principalement parce qu'une Chambre nommée n'avait pas de crédibilité dans une société de plus en plus démocratique. Avec un peu de recul sans doute, les délégués des Maritimes à Québec auraient dû constater ce fait, mais ils étaient habitués à fonctionner dans des systèmes politiques qui étaient, au mieux, quasi-démocratiques et dans lesquels les conseils législatifs nommés jouaient encore un rôle actif dans la vie politique. En outre, et peu importe la façon dont les sénateurs étaient nommés, la centralisation du pouvoir aux mains du parti qui contrôlait la Chambre des communes s'avérait pratiquement inévitable dans un système de gouvernement responsable, un système que préféraient tant les partisans que les opposants de la Confédération au système gouvernemental républicain des États-Unis.

La plupart des adversaires de la Confédération étaient critiques également à l'égard du système fédéral trop centralisé qui était sur le point d'être créé par les Résolutions de Québec. L'intention de transférer les principaux pouvoirs des assemblées coloniales à Ottawa s'était

manifestement affirmée non seulement par la division des pouvoirs et la décision de conférer les pouvoirs résiduels au nouveau gouvernement fédéral – une décision plus tard renversée par le comité judiciaire du Conseil privé –, mais aussi par les arrangements financiers sur lesquels on s'était entendu à Québec. Les provinces seraient responsables de l'éducation, de la propriété et des droits civils, ainsi que des travaux publics, mais avec des moyens financiers très limités puisque les plus importantes sources de revenus publics (les droits douaniers sur les importations) devaient être versées au gouvernement fédéral. En retour de ce versement, les provinces allaient recevoir une assez maigre subvention annuelle qui avait peu de chance, comme les opposants à la Confédération l'avaient prédit, de satisfaire aux besoins provinciaux – à l'exception de l'Ontario; ce manque à gagner allait éventuellement forcer les plus petites provinces à imposer un impôt sur le revenu pour combler le fossé entre les revenus et les dépenses.

D'autres opposants à la Confédération, pour qui la constitution n'était pas suffisamment centralisée, proposèrent plutôt l'idée d'une union législative. Mais il s'agissait ici d'une position minoritaire. Au cours du XIX^e siècle, les trois provinces maritimes avaient évolué en tant qu'entités distinctes. Un vigoureux sentiment de patriotisme local – un engagement envers leur « pays » – n'était pas incompatible avec d'autres loyautés, notamment celle envers l'Empire britannique que partageaient la nette majorité des habitants des Maritimes. Mais quelques opposants à la Confédération avançaient que leur identité provinciale était incompatible avec la loyauté pour la nouvelle nation qui allait naître de la Confédération. C'était sans aucun doute une vue minoritaire parmi les opposants à la Confédération. Or la grande majorité de ces derniers ne s'opposaient pas à l'union; ils s'objectaient plutôt à ce que le pouvoir soit centralisé au loin par un gouvernement dominé par les Canadiens. Ils redoutaient aussi que leur assemblée provinciale soit dénuée de réel pouvoir et que leur identité provinciale ne s'érode graduellement. C'était cette peur – une peur de domination politique tout autant qu'économique du Canada – que les délégués des Maritimes à Québec devaient affronter, de retour chez eux, devant leurs assemblées législatives. En effet, le gouvernement impérial avait clairement affirmé que la Confédération n'était possible qu'avec l'accord des assemblées des colonies.

Le débat sur la Confédération au Nouveau-Brunswick

Les délégués du Nouveau-Brunswick à la Conférence de Québec étaient revenus plutôt confiants que la majorité des Néo-Brunswickois allaient appuyer les Résolutions de Québec. Le Nouveau-Brunswick, après tout, partageait une longue frontière avec les États-Unis : il entretenait à la fois une profonde méfiance à l'égard du gouvernement américain et un fort engagement envers l'empire britannique. En effet, son identité provinciale, construite autour de son héritage loyaliste, s'était enracinée dans la mémoire historique de la guerre de 1812 et la fameuse « guerre d'Aroostook » concernant la frontière avec le Maine dans les années 1830. Le Traité de Réciprocité de 1854 avait grandement avantagé la province et temporairement affaibli l'anti-américanisme, mais les craintes d'une agression américaine avaient rapidement resurgi pendant la guerre civile, particulièrement parce que de nombreux Néo-Brunswickois nourrissaient des sympathies envers les forces confédérées. Un des délégués de la province à la Conférence de Québec, John Hamilton Gray (à ne pas confondre avec le délégué de l'Île-du-Prince-Édouard du même nom), avait perdu un frère qui s'était battu pour les Confédérés⁴. Le Nouveau-Brunswick était également assuré de bénéficier de la construction du chemin de fer Intercolonial, même si la question de savoir quelles communautés allaient en profiter dépendait de l'endroit où la route allait être construite : soit au sud, pour desservir les régions les plus densément peuplées de la province, soit au nord, pour mieux défendre cette dernière en cas d'un nouveau conflit anglo-américain. Ni le commerce du bois du Nouveau-Brunswick, ni l'industrie florissante de la construction de navires n'étaient susceptibles d'être désavantagés par l'union avec le Canada. Saint-Jean, la plus grosse ville de la province, avait déjà commencé à s'industrialiser, soutenue par un tarif douanier sur les importations qui s'avérait presque aussi élevé que le tarif canadien.

Les partisans de la Confédération au Nouveau-Brunswick étaient menés par Samuel Leonard Tilley, un pharmacien possédant d'importants actifs immobiliers à Saint-Jean. Tilley devint secrétaire provincial en 1857 et, en mars 1861, était nommé à la tête du gouvernement. Tilley fut responsable d'un programme controversé de construction de chemins de fer aux frais de l'État, ainsi que d'un tarif douanier provincial qui incluait un niveau de protection accessoire afin d'encourager le développement

industriel de la province, particulièrement dans sa ville natale, Saint-Jean. Il était profondément convaincu de l'importance économique du chemin de fer Intercolonial et de la nécessité de la Confédération de préserver le lien avec l'Empire. Contrairement à la majorité des partisans de la Confédération dans les Maritimes, Tilley se rangeait en principe du côté des libéraux et avait exprimé certaines réticences envers la constitution très centralisée créée à la Conférence de Québec. À la fin du processus, cependant, il se déclara satisfait des quelques modifications apportées au partage des pouvoirs en faveur des provinces⁵.

Les fidélités partisanses avaient toujours été fluides au Nouveau-Brunswick et la délégation que Tilley sélectionna pour aller à Québec, en principe bipartisane, était en fait composée d'hommes qui avaient soutenu son gouvernement et qui partageaient le projet de la Confédération. Le seul délégué du Nouveau-Brunswick qui avait exprimé de sérieux doutes à propos des Résolutions de Québec était Edward Barron Chandler, un avocat d'origine loyaliste et ancien premier ministre de la province. Il avait le sentiment que la constitution proposée serait beaucoup trop centralisée. Chandler n'était pas moins fortement favorable à la Confédération – même sur les bases des Résolutions de Québec – et il mena la bataille pour l'union au Conseil législatif du Nouveau-Brunswick avec deux autres délégués à la Conférence de Québec, William Henry Steeves, un marchand de bois de Saint-Jean, et Peter Mitchell, un autre marchand de bois (également avocat et constructeur de navires) de Newcastle, vigoureux défenseur du chemin de fer Intercolonial. Dans la bataille qui allait suivre, le Conseil législatif ne retira jamais son appui à la Confédération. À l'Assemblée, le gouvernement libéral de Tilley s'était effectivement transformé en une coalition unioniste dont le centre était formé par les délégués de la Conférence de Québec. Ces délégués incluaient des libéraux comme Charles Fisher, un avocat de Frédéricton et ancien chef du gouvernement que Tilley avait délogé en 1861, et l'avocat de Chatham John Mercer Johnson, né en Angleterre. Mais il y avait aussi des conservateurs comme John Hamilton Gray, un avocat de Saint-Jean et ancien chef du parti conservateur qui appuyait Tilley depuis 1861. L'emprise de Tilley sur le gouvernement était si forte qu'un seul membre démissionna du conseil des ministres; il s'agissait de George Luther Hatheway, un négociant et marchand de bois de Frédéricton, la capitale provinciale dont le statut allait être fortement ébranlé par la Confédération. Hatheway fut à ce point

Samuel Leonard Tilley
Premier ministre, chef des conservateurs
(Nouveau-Brunswick)

28 JUIN 1866



PRISE DE POSITION 5.1

Citation : Nouveau-Brunswick,
Assemblée législative, 28 juin 1866.

Source : Nouveau-Brunswick, *Reports of the
Debates of the House of Assembly*. St-Jean
(N.-B.), G.W. Day, 1865-1867, p. 38.

Photographe : Studio Topley, Bibliothèque
et Archives Canada, PA-026347.

“

Ceux qui ont participé aux négociations pour promouvoir le commerce de l'Amérique du Nord britannique connaissent les difficultés inhérentes aux négociations effectuées hors d'une Union, alors que celles effectuées au sein d'une Union en sont facilitées.

”

ulcéré par les termes de l'union négociés à Québec qu'il devint l'un des chefs du mouvement opposé à la Confédération⁶.

Tilley accepta l'idée que la question de la Confédération devait être soumise au vote populaire, mais souhaita en repousser l'échéance jusqu'à ce que les partisans de la Confédération aient eu le temps de convaincre l'opinion publique sur le bien fondé de l'entente négociée à Québec. Poussé par le trop confiant lieutenant-gouverneur Arthur Hamilton Gordon, Tilley appela toutefois les élections le 30 janvier 1865⁷. Le résultat du scrutin tenu en mars de la même année fut catastrophique pour le gouvernement Tilley. Les quatre députés à Québec dans l'Assemblée (Tilley, Gray, Johnson et Fisher) furent tous défaits, de même que les partisans de Tilley à l'exception de six, créant ainsi un vide de leadership parmi les promoteurs de la Confédération à l'Assemblée : celle-ci était désormais composée de vingt-six opposants à la Confédération, quatre indépendants et possiblement onze unionistes. La victoire des adversaires de la Confédération était tellement massive qu'elle ne peut s'expliquer par un facteur unique. Les politiques ferroviaires et fiscales défendues par Tilley étaient déjà impopulaires dans plusieurs régions de la province. Pis encore, Tilley avait tergiversé sur la route du chemin de fer Intercolonial et, s'étant ainsi mis à dos aussi bien les partisans de la route du nord et que celle du sud, il avait par conséquent soulevé le doute sur la réalisation du projet. En fait, le plus grand critique de Tilley était un autre de ses anciens alliés libéraux, John W. Cudlip, un homme d'affaires de Saint-Jean qui, ayant rompu avec lui au sujet de la construction du chemin de fer, était devenu un partisan engagé de la Western Extension en direction du Maine. Lors de l'élection de 1865, Cudlip remporta plus de votes à Saint-Jean que tout autre candidat dans la province, même si Tilley ne fut défait que par 113 votes⁸. Les opposants à la Confédération s'étaient particulièrement distingués à Saint-Jean et dans les comtés près de la frontière américaine; ils avaient fait valoir que la province devait se concentrer sur la construction de la Western Extension pour maintenir une relation économique étroite avec les États-Unis, afin d'éviter le risque d'une domination canadienne dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Le seul endroit de la province où les partisans de la Confédération gagnèrent une majorité se trouvait dans les comtés du nord qui, d'une part, entretenaient moins de liens économiques avec les États-Unis et, d'autre part, dépendaient de l'extraction minière et du commerce du bois; ces facteurs expliquent aisément pourquoi les électeurs furent

sensibles aux avantages offerts par le chemin de fer Intercolonial. Dans le comté de Restigouche, John McMillan, l'un des plus importants marchands de bois de la région et ancien arpenteur général, fut le seul membre de l'administration Tilley à être réélu. Ce comté reconduisit également un autre marchand, Abner Reid McClelan, qui avait appuyé le gouvernement libéral de Tilley, tout comme le comté de Carleton où le marchand de bois Charles Connell fut élu par acclamation. McMillan, McClelan et Connell devinrent ainsi, par défaut, les chefs du mouvement en faveur de la Confédération à l'Assemblée, une tâche pour laquelle aucun d'eux n'entretenait une véritable affinité⁹.

Lors des élections, les défenseurs de la Confédération recueillirent peu de voix, particulièrement dans les régions où résidaient de fortes minorités catholiques. Peu de catholiques irlandais étaient enthousiastes à l'idée d'entrer dans une union pouvant être dominée par la grande majorité protestante menée par George Brown en Ontario. Pour leur part, les Acadiens, qui formaient un peu plus de 10 pour cent de la population et qui entretenaient des liens assez faibles avec leurs voisins canadiens-français, craignaient que leurs intérêts ne soient sacrifiés dans un parlement fédéral au sein duquel ils ne pourraient envoyer, au mieux, qu'un seul représentant. L'évêque John Sweeny, de Saint-Jean, offrit son soutien aux opposants de la Confédération, tout comme deux politiciens catholiques irlandais influents, le conservateur John Costigan du comté de Victoria et le radical Timothy Warren Anglin de Saint-Jean¹⁰. Éditeur du *Saint John Weekly Freeman*, le journal catholique le plus influent de la province, Anglin était une figure controversée. Il était accusé par ses adversaires d'être motivé par sa haine de la Grande-Bretagne. Or, même si Anglin n'avait jamais accepté la domination britannique en Irlande, il n'avait aucun désir de voir l'Amérique du Nord britannique rejoindre les États-Unis. Il croyait qu'une union politique entre les colonies allait éventuellement être désirable, mais qu'elle était prématurée et qu'elle n'apporterait que peu d'avantages militaires et économiques dans l'immédiat. Il était très critique envers les Résolutions de Québec en raison de leurs tendances centralisatrices.

Il y avait également en jeu la perspective d'Albert J. Smith, un avocat du comté de Westmorland qui comptait une minorité acadienne substantielle. Comme d'autres collègues libéraux de Tilley, Smith avait démissionné du conseil des ministres en 1862 parce qu'il s'opposait au financement public des chemins de fer. Smith voyait la Confédération comme

Albert J. Smith
Chef des opposants à la Confédération
(Nouveau-Brunswick)

1^{ER} JUIN 1865



PRISE DE POSITION 5.2

Citation : Nouveau-Brunswick,
Assemblée législative, 1^{er} juin 1865.
Source : Nouveau-Brunswick, *Reports of the
Debates of the House of Assembly*, St-Jean
(N.-B.), G.W. Day, 1865-1867, p. 118.
Photographe : Studio Topley, Bibliothèque et
Archives Canada, PA-025258.

“ Comment M. Tilley, ou toute autre personne, pourrait-il prévoir les effets de cette Confédération? Ils ne peuvent la contrôler une fois organisée. Alors comment pourraient-ils prévoir les impôts par personne sous la Confédération? Ces délégués pourraient y être, ou non. Des hommes meurent et nous quittent, mais la Constitution leur survivra, et M. Tilley, ou toute autre personne, ne peut dire ce qu’il fera ou non une fois la Constitution adoptée. ”

un stratagème conçu par les Canadiens pour résoudre leurs propres problèmes. Il était dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick, croyait-il, de continuer son rapport de réciprocité avec les États-Unis plutôt que d'entrer dans une union inégale avec le Canada. Il était également un partisan convaincu du chemin de fer Western Extension¹¹. Les opposants à la Confédération n'avaient aucun chef reconnu et aucune structure de parti, mais Smith accepta de former un gouvernement de coalition avec un conservateur opposé à la Confédération, Robert Duncan Wilmot, un riche marchand de Saint-Jean, constructeur de navires et promoteur du chemin de fer¹². Il s'agissait d'un partenariat inégal et Smith devint rapidement la figure dominante au sein du gouvernement opposé à la Confédération. D'entrée de jeu, il était évident que les opposants de la Confédération à l'Assemblée divergeaient considérablement sur les mesures politiques à prendre par le gouvernement Smith-Wilmot. Concernant l'enjeu critique du chemin de fer, des opposants à la Confédération souhaitaient que le gouvernement se concentre sur la construction de la Western Extension, d'autres espéraient la construction du chemin de fer Intercolonial, certains encore militaient pour la construction des deux, tandis que d'autres, enfin, étaient opposés à toute dépense publique pour le chemin de fer. En fait, même si le travail avait déjà débuté sur la Western Extension, peu de progrès avait été réalisé, faute de capitaux suffisants. Plusieurs autres points litigieux, comme la réglementation de la milice et l'ampleur des ressources à injecter dans la défense coloniale, divisaient les détracteurs de la Confédération, même si le gouvernement réussit à faire passer un projet de loi qui augmentait substantiellement le budget pour la défense provinciale. Sur l'enjeu même de la Confédération, ses opposants n'arrivaient pas à former de consensus. Certains, tels que Anglin, Hatheway et Arthur Hill Gillmor¹³ – un important marchand de bois et agriculteur du comté de Charlotte –, étaient opposés à l'idée de l'union dans l'immédiat et aussi peut-être dans le futur. D'autres étaient préparés à considérer un plan révisé de la Confédération, mais ne s'entendaient pas sur la nature de ce plan. D'autres encore (comme Wilmot) favorisaient une union législative, tandis que certains (comme Smith) souhaitaient un meilleur statut pour les provinces. La majorité anti-Confédération, qui formait le gouvernement lors de la session de l'Assemblée de 1865, oscilla sensiblement, mais elle parvint à passer une résolution (qui l'emporta à vingt-sept contre dix) pour envoyer une

délégation à Londres dont le mandat était d'affirmer l'opposition résolue du Nouveau-Brunswick à la Confédération dans un avenir prochain.

Smith se rendit à Londres pour rencontrer le Secrétaire aux colonies, mais revint conscient que la bataille pour la Confédération n'était pas terminée et que le gouvernement impérial était décidé à ce que l'union se fasse sur la base des Résolutions de Québec. Smith comprit également que l'opinion publique changeait de cours. La Western Extension progressait peu et, au printemps 1865, le gouvernement américain décida d'abroger le Traité de Réciprocité. Le conseil des ministres se trouva profondément divisé. En septembre Wilmot avait rencontré des délégués de la Province du Canada à Québec pour discuter de la façon de répondre à l'abrogation du Traité de Réciprocité : il retourna dans sa province, persuadé que l'union législative était impraticable en raison de l'hostilité des Canadiens français et convaincu désormais de la nécessité de la Confédération. En novembre, Anglin démissionna lorsque le contrat pour la Western Extension fut accordé à une compagnie privée. Le même mois, Charles Fisher emporta une substantielle majorité lors d'une élection partielle dans le comté de York et devint le chef des partisans de la Confédération à l'Assemblée.

En février 1866, Smith alla à Washington pour tenter de renégocier le Traité de Réciprocité, mais retourna les mains vides; il commença alors à laisser entendre qu'il ne s'était jamais opposé au concept de l'union de l'Amérique du Nord britannique, mais seulement à la réduction du statut des provinces proposée par le plan de Québec et au principe de la représentation selon la population. Sa conversion apparente à la Confédération, sous une certaine forme, l'éloigna encore plus d'Anglin et des adversaires de la Confédération tels que Hatheway et Cudlip. Les opposants durs et purs à l'Assemblée continuèrent, non sans hésitation parfois, à appuyer le gouvernement lorsque l'Assemblée se réunit de nouveau en mars 1866; cependant, un nombre d'indépendants – y compris certains parmi ceux qui avaient été de toute évidence élus pour s'opposer à la Confédération – retirèrent leur appui. Pendant l'hiver de 1865-1866, le Nouveau-Brunswick s'inquiéta de plus belle des activités des Fénians, surtout lorsqu'une petite force s'installa quelque temps sur l'Indian Island jusqu'à ce qu'elle soit expulsée par la milice du Nouveau-Brunswick, secondée par une poignée de soldats britanniques. Les plus ardents opposants à la Confédération avaient toujours maintenu qu'il n'y avait pas de réelle menace provenant

des États-Unis, mais cette affirmation semblait de plus en plus creuse au vu de la présence des Fénians sur la frontière.

Le 7 avril, le Conseil législatif, qui était dominé par des partisans de la Confédération, proposa une résolution en faveur de celle-ci. Lorsque le lieutenant-gouverneur Gordon entérina la résolution – malgré l’avis de ses ministres –, le gouvernement, opposé à la Confédération, démissionna en corps; Gordon demanda alors à Peter Mitchell, le chef des partisans de la Confédération dans le Conseil législatif, de former un gouvernement. Wilmot se rangea du côté du nouveau gouvernement et Tilley devint procureur-général, même s’il ne pouvait pas occuper sa véritable place comme chef du gouvernement avant d’être réélu à l’Assemblée. Gordon avait en effet dissous son ministère. La constitutionnalité de cette action était plutôt douteuse. Aussi, les vingt-deux députés de l’Assemblée qui appuyaient encore Smith envoyèrent-ils une requête au gouvernement impérial pour rappeler Gordon. En réaction, celui-ci dissout l’Assemblée et déclencha les élections.

La conduite de Gordon devint une source de controverse pendant l’élection, mais il est peu probable qu’elle ait véritablement influencé les résultats du scrutin. Pas plus d’ailleurs que les contributions d’argent versées par les Canadiens pour financer la campagne de Tilley. La réalité était que la politique pro-Américaine et isolationniste qui avait été au centre de la campagne des opposants à la Confédération lors de l’élection précédente vola en éclats. L’appui sans réserve qu’apporta le gouvernement impérial à la Confédération mina sans aucun doute la position des opposants à la Confédération, notamment en permettant aux partisans de cette dernière de remettre en question la loyauté de leurs adversaires. Quelques opposants à la Confédération n’allaient pas oublier l’intervention du gouvernement impérial. Or, le véritable responsable de l’écroulement du mouvement d’opposition à la Confédération était le gouvernement américain. Son refus de renégocier le Traité de Réciprocité affaiblit la viabilité de la Western Extension et le futur économique du Nouveau-Brunswick hors de la Confédération. L’incursion des Fénians au Nouveau-Brunswick – même si elle avait été facilement repoussée – et la lenteur avec laquelle les États-Unis avaient réagi pour les réprimer, avaient renforcé la peur à l’égard de l’hostilité américaine et ainsi démontré le besoin d’une action collective de la part des habitants de l’Amérique du Nord britannique pour maintenir le lien impérial.

L'incursion des Fénians fut de toute évidence exploitée pour attaquer la loyauté de la minorité irlandaise et catholique au Nouveau-Brunswick, particulièrement par la presse religieuse protestante. Mais il est facile d'accorder trop d'importance au sectarisme religieux dans la campagne¹⁴. Le sentiment anticatholique avait été un élément central de la vie politique du Nouveau-Brunswick pendant plusieurs décennies. Peut-être plus important encore, pour les partisans de la Confédération, était le désir de plusieurs catholiques irlandais de se distancier des Fénians qui avaient peu d'appui dans les communautés irlandaises du Nouveau-Brunswick. Même s'il s'opposait en privé à la Confédération, l'évêque de Saint-Jean, John Sweeny, était resté silencieux pendant l'élection de 1866, tandis que l'évêque James Rogers, de Chatham, avait abandonné sa neutralité et défendu ouvertement la Confédération¹⁵. Le vote catholique irlandais, qui n'avait jamais été monolithique, penchait désormais de plus en plus fermement en faveur de la Confédération, ce qui explique les défaites électorales d'Anglin et de Costigan. Seul le vote acadien s'était maintenu, permettant à six opposants de la Confédération d'être élus dans les comtés de Westmorland, Kent et Gloucester, incluant Smith mais aussi Amand Landry, le porte-parole des Acadiens à l'Assemblée¹⁶. Ailleurs, le résultat fut largement désastreux pour les opposants à la Confédération : les partisans de la Confédération remportèrent trente-trois des quarante-et-un sièges, jouissant dans l'ensemble de bonnes majorités. Pendant une courte session législative en juin et juillet 1866, Smith mit de l'avant une série de motions appelant à un référendum public sur la Confédération et une représentation égale des provinces au Sénat, mais elles furent facilement défaites par le gouvernement Tilley qui obtint les résolutions nécessaires pour envoyer une délégation à Londres afin de négocier les modalités définitives de l'union. Pendant l'élection de 1866, Tilley avait laissé entendre qu'il pourrait y avoir des changements dans les Résolutions de Québec, mais il ne chercha pas à obtenir de modifications substantielles lors de la Conférence de Londres en décembre 1866; au cours de celle-ci, les 72 Résolutions devinrent l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui fut rapidement approuvé par le Parlement britannique. Rappelons que la plupart des opposants à la Confédération avaient toujours prétendu qu'ils n'étaient pas contre le principe d'union de l'Amérique du Nord britannique. De fait, ils abandonnèrent leur opposition à la Confédération lorsqu'elle fut promulguée par la législation impériale. Smith, Anglin et

Costigan furent tous élus à la Chambre des communes canadienne en 1867. Smith allait éventuellement devenir ministre de la marine et des pêcheries, Costigan ministre du Revenu de l'intérieur, alors qu'Anglin allait finir sa carrière politique comme président de la Chambre des communes. Seul John Cudlip demeura récalcitrant jusqu'à la fin. Même s'il avait été défait lors de l'élection de 1866, il fut réélu à l'Assemblée du Nouveau-Brunswick en 1868 où il présenta la motion d'annexion aux États-Unis, un geste qui mit définitivement fin à sa carrière politique. Le Nouveau-Brunswick allait rejoindre le mouvement pour les droits provinciaux dans les années 1880, mais il était déjà alors bien intégré dans la Confédération.

Éviter l'opposition en Nouvelle-Écosse

De retour chez-eux, les délégués de la Nouvelle-Écosse à la Conférence de Québec firent également face à une opposition massive et grandissante contre les Résolutions de Québec. Les mêmes cinq délégués avaient assisté aux conférences de Charlottetown et de Québec, et même si la délégation était bipartisane, elle n'était guère représentative de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Trois des cinq délégués venaient du comté de Cumberland, quatre étaient avocats et le cinquième médecin. Ce dernier était Charles Tupper, d'Amherst, et avait été à la tête du gouvernement depuis la victoire écrasante des conservateurs en 1863 (bien qu'il ne devint premier ministre qu'en mai 1864). Tupper était un défenseur de la modernisation; il appuyait la construction de chemins de fer et un système d'éducation plus efficace. Depuis 1860, il souscrivait avec enthousiasme à l'idée de l'union de l'Amérique du Nord britannique. Il avait d'ailleurs joué un rôle clé pendant les conférences de Charlottetown et de Québec. Même s'il aurait préféré l'union législative des colonies, il était un homme politique réaliste et donc prêt à accepter l'union fédérale hautement centralisée qu'il avait contribué à définir à Québec¹⁷. Les quatre autres délégués de la Nouvelle-Écosse n'avaient pas participé aussi activement à la Conférence de Québec. Les deux libéraux, Adams George Archibald, un ancien premier ministre, riche avocat et propriétaire terrien du comté de Colchester, et Jonathan McCully, un avocat et journaliste du comté de Cumberland, étaient d'ardents partisans de la Confédération¹⁸. McCully était membre du Conseil législatif et dirigeait les partisans de la Confédération au Conseil. Archibald défendit fermement le plan de Québec dans ses discours à

Adams George Archibald
Chef des libéraux (Nouvelle-Écosse)

12 AVRIL 1865



“

Unis avec le Canada par la
Confédération ou non, nous
sommes tous liés par un destin
et des intérêts communs. Nous
devons tenir ou tomber ensemble.

”

PRISE DE POSITION 5.3

Citation : Nouvelle-Écosse, Assemblée
législative, 12 avril 1865. Source : Nouvelle-
Écosse, *Debates and Proceedings of the
House of Assembly*. Halifax, Crosskill
and Bourinot, 1865, p. 226.

Photographe : Bibliothèque et Archives
Canada, MIKAN 3214517.

l'Assemblée, mais – et cela même s'il conserva le leadership du parti libéral – un seul autre libéral à l'Assemblée appuya la Confédération au cours de la session législative de 1865. Les deux conservateurs présents à Québec étaient divisés. William Alexander Henry, un conservateur d'Antigonish, appuyait les Résolutions de Québec¹⁹, mais Robert Barry Dickey avait refusé d'accepter les modalités finales de l'union sur lesquelles on s'était entendu à Québec, particulièrement les conditions financières qu'il jugeait être injustes pour la Nouvelle-Écosse.

Constatant que la plupart des libéraux s'opposaient aux Résolutions de Québec et que son propre parti était divisé, Tupper se rendit rapidement compte qu'il aurait beaucoup de difficulté à persuader la législature de la Nouvelle-Écosse d'accepter les résolutions. Il avait cependant l'appui des chefs de l'opposition libérale, Archibald dans l'Assemblée élue et McCully au Conseil nommé. Il avait également le soutien de ceux, incluant l'archevêque Thomas Connolly, chef spirituel de la forte communauté catholique irlandaise à Halifax et véhément adversaire des influences américaines républicaines sur la province, qui craignaient que les États-Unis ne soient une menace potentielle à l'Amérique du Nord britannique²⁰. Tupper pouvait aussi compter sur l'appui de ceux qui croyaient que la Confédération allait favoriser le développement et le progrès économique, un argument particulièrement populaire à Halifax, notamment dans certaines communautés comme Amherst (d'où originait Tupper) et Truro qui allaient se retrouver le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial, ainsi que dans les régions minières de charbon comme Cap Breton et Pictou, à l'est. Or, durant la session législative de 1865, plus de 200 pétitions contre la Confédération furent envoyées à l'Assemblée témoignant du peu d'enthousiasme pour une union avec le Canada sur les bases des Résolutions de Québec.

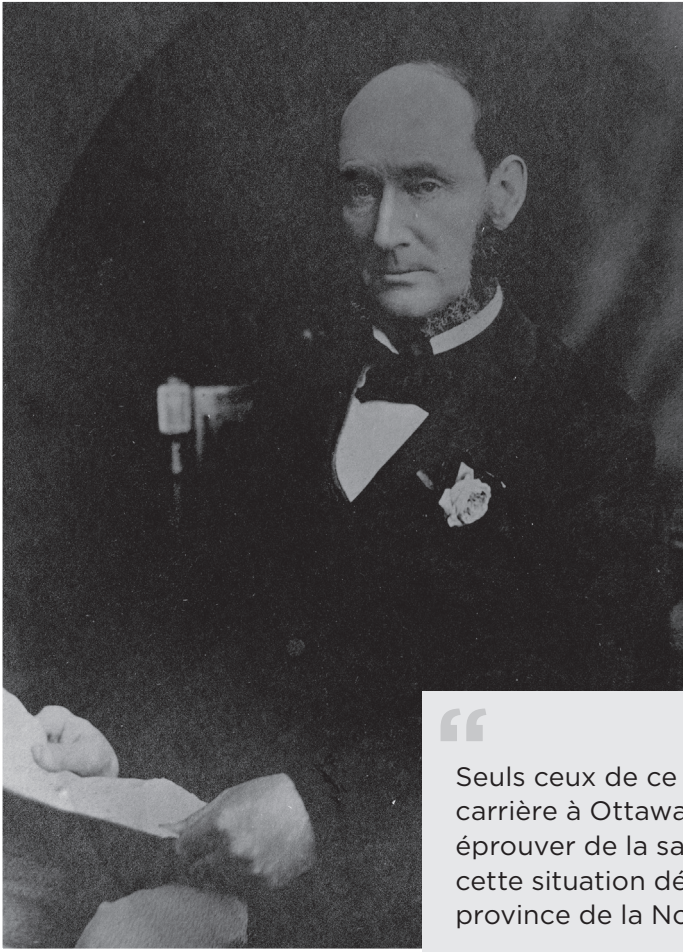
Pendant l'hiver de 1864-1865, plusieurs habitants de la Nouvelle-Écosse continuèrent de croire que les menaces américaines n'étaient que rhétorique de guerre, particulièrement à l'encontre du Traité de Réciprocité, et que la fin de la guerre civile allait provoquer un retour à la situation antérieure. Dans tous les cas, le conflit potentiel le long de la frontière américaine ne provoquait pas les mêmes peurs dans une province qui ne partageait pas de frontière avec les États-Unis. Comme les opposants à la Confédération l'affirmaient, la défense de la Nouvelle-Écosse allait inévitablement dépendre non pas des milices locales mais de la marine

royale. Quelques opposants à la Confédération suggérèrent même que la création d'une union de l'Amérique du Nord britannique allait engendrer la séparation d'avec l'empire et ainsi emmener la Grande-Bretagne à cesser de défendre ses colonies nord-américaines. Les arguments économiques des partisans de la Confédération semblaient également peu convaincants au sein de nombreuses communautés côtières, notamment dans la moitié ouest de la province, qui dépendaient de l'agriculture, de la construction de navires et du commerce maritime. La priorité de leurs habitants était de s'assurer que le Traité de Réciprocité demeure en vigueur. Ils voyaient peu de bénéfices dans le chemin de fer Intercolonial et ils craignaient que l'union avec le Canada n'handicape l'économie de la Nouvelle-Écosse en provoquant la hausse des tarifs douaniers et des taxes. Parmi ceux qui partageaient cette perspective était Thomas Killam, un important constructeur de navires à Yarmouth qui avait rapidement pris la tête à l'Assemblée de ceux qui s'opposaient à la Confédération sans égard aux conditions s'y rapportant²¹. Même à Halifax, Tupper affronta la forte opposition des intérêts mercantiles et banquiers peu favorables à la création d'une nation continentale.

Le plus vigoureux adversaire de Tupper à l'Assemblée était William Annand, imposant homme d'affaires d'Halifax et également libéral, qui possédait l'un des journaux les plus influents de la ville, le *Morning Chronicle*. On accusait cependant Annand d'incohérence politique puisqu'il oscillait entre l'opposition sans compromis à la Confédération d'une part et, d'autre part, la tenue d'une nouvelle conférence pour amender le plan de Québec²². Un adversaire beaucoup plus redoutable, cependant, s'avéra Joseph Howe. Howe était l'ancien chef du parti libéral et une légende en Nouvelle-Écosse. Mais pendant cette période, il occupait le poste de commissaire impérial aux pêcheries à Washington et ne siégeait pas à l'Assemblée. Lui aussi pouvait être soupçonné d'incohérence politique puisqu'il avait jadis promu l'idée de la Confédération. Au début de 1865, Howe publia douze articles contre la Confédération connus sous le nom de « *botheration letters* », dans lesquelles il soutenait que la Nouvelle-Écosse allait devenir une unité subordonnée dans l'union proposée²³. En fait, tous les opposants de la Confédération s'entendaient sur le fait que selon le plan de Québec, la Nouvelle-Écosse allait effectivement être annexée par le Canada et qu'elle aurait bien peu d'influence dans une Chambre des communes de 194 – dont seulement dix-neuf membres proviendraient de

William Annand
Chef des opposants à la Confédération
(Nouvelle-Écosse)

12 AVRIL 1865



“

Seuls ceux de ce pays qui feront carrière à Ottawa peuvent éprouver de la satisfaction face à cette situation désastreuse pour la province de la Nouvelle-Écosse.

”

PRISE DE POSITION 5.4

Citation : Nouvelle-Écosse, Assemblée législative, 12 avril 1865. Source : Nouvelle-Écosse, *Debates and Proceedings of the House of Assembly*. Halifax, Crosskill and Bourinot, 1865, p. 238. Photographie : Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, Fonds Province House.

la Nouvelle-Écosse – ou encore au sein d'un Sénat nommé, lui aussi dominé par les Canadiens. Ils s'entendaient également pour affirmer que le transfert au gouvernement fédéral de tous les revenus issus des tarifs douaniers n'allait pas laisser au gouvernement de la Nouvelle-Écosse les ressources suffisantes pour promouvoir le développement provincial. Le ralliement autour de ces questions se solda par la création d'une coalition contre la Confédération, incluant à la fois ceux qui rejetaient la Confédération comme principe, nonobstant les conditions, et ceux qui pensaient qu'une union de l'Amérique du Nord britannique était soit prématurée, soit néfaste suivant le plan de Québec.

La chance souriait à Tupper. Avec l'élection d'un gouvernement opposé à la Confédération au Nouveau-Brunswick, il n'y avait pas de nécessité immédiate de tenir un vote sur les Résolutions de Québec. Le 22 mars 1865, par voie de compromis, il introduisit une motion pour renouveler les négociations sur une union des Maritimes, engendrant ainsi un débat indirect, à savoir si elle devait être conçue comme une simple étape dans l'anticipation d'une union élargie. Mais le débat se termina sans véritable résolution à l'issue de la prorogation de l'Assemblée en avril 1865. Cependant, lorsqu'elle fut de nouveau convoquée en 1866, le contexte avait changé considérablement. La guerre civile américaine était terminée et le gouvernement américain avait annoncé clairement qu'il entendait annuler le Traité de Réciprocité. Ceci avait provoqué des inquiétudes sur l'avenir économique d'une Nouvelle-Écosse coupée des marchés américains et, en particulier, sur le sort des pêcheries si les pêcheurs américains devaient avoir accès aux eaux côtières de la province. En outre, il était maintenant évident que le gouvernement impérial s'apprêtait à accorder au Canada un rôle prépondérant dans toute négociation avec les États-Unis. Les intérêts des Maritimes risquaient de passer au second plan, renforçant ainsi l'argument de Tupper voulant qu'aucune alternative logique à l'union se présentait aux Maritimes si elles voulaient influencer les décisions du Canada. Tupper obtint également des Canadiens la promesse d'inscrire, dans l'acte d'union, la garantie de la construction du chemin de fer Intercolonial. La menace des Fénians et les discussions entamées par les Américains pour l'annexion du Canada avaient grandement consolidé la proposition de construire le chemin de fer Intercolonial le plus tôt possible, et mis en évidence le besoin d'une réponse unifiée de l'Amérique du Nord britannique à l'agression américaine. Le gouvernement impérial avait aussi mis tout

son poids derrière une union fondée sur le plan de Québec, affaiblissant ainsi l'argument suivant lequel l'union de l'Amérique du Nord britannique allait entraîner la fin du lien impérial.

Graduellement, au cours de l'hiver de 1865-1866, la coalition opposée à la Confédération commença à se désintégrer. L'un des premiers détracteurs de la Confédération, William Miller, du comté de Richmond, admit qu'il considérait que l'union était devenue inévitable et, le 3 avril 1866, proposa d'organiser une conférence à Londres pour en discuter les termes. Plusieurs opposants de l'union avaient désormais changé de camp et, le 10 avril 1866, Tupper déposa une motion pour favoriser la création d'une Confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique. La motion prévoyait également la nomination de délégués pour stipuler les conditions de l'union avec les autres colonies lors d'une conférence à Londres. Ceux qui, à l'Assemblée, étaient encore opposés à la Confédération exigèrent que les termes de l'union soient soumis au peuple pour être approuvés. L'amendement à la résolution de Tupper à cet effet fut cependant rejeté par un vote de trente-et-un contre dix-huit, et la résolution originale fut acceptée par trente-et-un contre dix-neuf. Une tendance régionale se dégagait clairement dans ce vote. Des dix-neuf qui s'opposaient à la motion de Tupper, seize représentaient les comtés de l'ouest, une région peu impliquée dans les pêcheries et qui entretenait par ailleurs des liens étroits avec les États-Unis. Pour leur part, les partisans de la Confédération, dont quatre libéraux et cinq conservateurs qui s'étaient précédemment prononcés contre l'union, provenaient principalement des comtés du centre et de l'est.

La motion de Tupper ne mentionnait pas les Résolutions de Québec, mais l'opposition affirma qu'il y aurait à cet égard peu de changements à la Conférence de Londres prévue pour décembre 1866. Elle avait vu juste : les délégués canadiens ne se seraient pas entendus sur des modifications substantielles aux Résolutions de Québec et ce, même si Tupper les avait exigées – ce dont il s'abstint. Une clause fut incluse dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantissant la construction du chemin de fer Intercolonial; de plus, les vingt-quatre sièges des Maritimes au Sénat furent divisés entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, même si quatre d'entre eux avaient initialement été prévus pour l'Île-du-Prince-Édouard. Des changements mineurs furent apportés aux subventions destinées aux gouvernements provinciaux. La réglementation des pêcheries devenait une

responsabilité fédérale plutôt que partagée entre le fédéral et les provinces. À la demande de Tupper, celles-ci perdirent la capacité de percevoir un droit d'exportation sur le charbon, sur le principe que ces droits allaient décourager l'investissement de capitaux en Nouvelle-Écosse. Au moins un délégué de la Nouvelle-Écosse demeura insatisfait de l'entente finale : William Alexander Henry, qui avait exprimé des réserves similaires à la Conférence de Québec, restait convaincu que les Maritimes devaient avoir plus de poids dans le Sénat et réclamait davantage de pouvoirs aux provinces afin de contrebalancer la domination canadienne dans la nouvelle Chambre des communes. Il devait néanmoins abandonner cette position pour appuyer la Confédération.

Les opposants à la Confédération à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse, dirigés par Annand et Killam, étaient furieux du contenu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il en résulta une session législative particulièrement amère en 1867, alors que les deux côtés s'échangèrent des insultes et remettaient en question la loyauté de leurs adversaires. Les opposants de la Confédération contestèrent qu'un véritable progrès avait été réalisé eu égard aux Résolutions de Québec et exigèrent que le peuple de la Nouvelle-Écosse soit consulté par la tenue d'élections générales avant que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, déjà entériné par le Parlement impérial, n'entre en vigueur. Les adversaires de la Confédération furent défaits par un vote de trente-deux contre seize. Cette marge, plus grande que lors de la session précédente, révélait désormais la futilité de toute opposition future à la Confédération. Le jour même de la Confédération, le 1^{er} juillet 1867, les drapeaux en berne accompagnèrent les bannières de célébration dans les centres urbains de la Nouvelle-Écosse. Annand et Howe, qui s'étaient rendus à Londres dans l'espoir de persuader le Parlement britannique de ne pas passer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, s'activaient maintenant à organiser un mouvement dans le but d'abroger l'Acte. Même si les opposants à la Confédération en Nouvelle-Écosse remportèrent facilement la majorité, tant au fédéral et qu'au provincial, lors des élections de 1867, la possibilité que le gouvernement impérial autorise la Nouvelle-Écosse à se séparer du Dominion du Canada n'était guère envisageable. Howe, qui devait se dissocier du mouvement pour l'abrogation de l'Acte, négocia avec Ottawa certaines mesures, dont l'augmentation des subventions fédérales à la Nouvelle-Écosse, et entra au conseil des ministres fédéral en janvier 1869 à titre de président du Conseil. En certaines régions de la province,

la colère contre la manière dont l'union s'était faite en Nouvelle-Écosse conduit à un mouvement ayant pour but l'annexion aux États-Unis. Mais en dehors de Yarmouth, où cette mobilisation fut menée par Killam, il n'y eut guère d'enthousiasme pour rejoindre le voisin du sud. Devenu premier ministre de la Nouvelle-Écosse en 1867, Annand continua à s'opposer à la Confédération jusqu'à ce que les libéraux prennent le pouvoir à Ottawa en 1873. Un certain sentiment d'amertume allait persister et marquer la culture politique de la province, surgissant à l'occasion, notamment pendant le mouvement (mais sans envergure) de sécession de 1886. En fait, la plupart des habitants de la Nouvelle-Écosse misèrent sur de meilleures conditions au sein de la Confédération, plutôt que l'indépendance.

Tenir bon pour demander davantage: l'Île-du-Prince-Édouard

Il apparut hors de tout doute que la promotion de la Confédération allait s'avérer beaucoup plus difficile à l'Île-du-Prince-Édouard que dans les provinces continentales. Une grande partie de la population insulaire entretenait l'idée qu'en l'absence de frontières directes avec les États-Unis, il lui était possible de demeurer à l'écart des événements se déroulant sur le continent, assurée de la protection de la marine royale pour la protéger. De fait, un argument essentiel brandi par les opposants à la Confédération sur l'île se résumait à invalider toute obligation fiscale pour défendre le Canada et les vastes territoires qu'il espérait acquérir à l'Ouest. À court terme, cet argument était certainement valable; mais à long terme, l'engagement du gouvernement impérial à défendre l'Île-du-Prince-Édouard dépendrait des événements en cours sur le continent. En ce sens, le destin des insulaires, en dépit de leur conviction, était lié à celui du Canada comme l'affirmaient les partisans de la Confédération. En outre, dans l'immédiat même, l'isolationnisme avait son prix. L'autonomie de l'île était déjà compromise dès avant 1873. Après l'abrogation du Traité de Réciprocité, il fut impossible à l'île de négocier une entente commerciale avec les Américains de son propre chef, c'est-à-dire sans le consentement impérial (qu'elle n'obtint jamais). De plus, l'île n'avait que très peu de contrôle sur les pêcheries, l'une de ses plus importantes ressources. Dans ce domaine comme tant d'autres, le Royaume-Uni allait inévitablement demander

l'avis du gouvernement canadien sans guère prêter attention aux besoins de l'Île-du-Prince-Édouard. L'île était à ce point insignifiante aux yeux des Britanniques que même dans le cadre d'affaires strictement internes, elle exerçait moins d'influence sur les décisions du Bureau des colonies que les groupes d'intérêt de la Grande-Bretagne. Les efforts – couronnés de succès – des propriétaires terriens absentéistes de bloquer les tentatives des habitants de l'île d'effectuer des réformes foncières en avait maintes fois démontré la réalité.

L'un des arguments les plus persuasifs avancés par les opposants à la Confédération était le peu d'influence dont jouirait l'île au Parlement à Ottawa, où elle n'enverrait qu'une poignée de députés. Or après 1867, il parut bientôt aux élites de l'île qu'une faible influence valait mieux qu'aucune influence du tout. L'alternative était évidemment de rejeter les contraintes imposées à l'autonomie de l'île et de déclarer son indépendance du Royaume-Uni. Mais si les insulaires parlaient de l'Île-du-Prince-Édouard comme de leur pays (*country*, un terme également usité au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse), la majorité d'entre-eux n'avaient jamais envisagé l'île comme une nation séparée. Ils souhaitaient demeurer dans l'empire. En cela, ils ne différaient guère de l'ensemble des habitants anglophones de l'Amérique du Nord britannique du continent.

Il existe une tradition fâcheuse, dans les historiographies du Canada et de l'île, de singulariser l'Île-du-Prince-Édouard comme un endroit fondamentalement différent des colonies continentales de l'Amérique du Nord britannique. Bien sûr, l'île possédait des caractéristiques distinctes : elle était certes petite et dotée d'une grande étendue de terres arables. Néanmoins, à l'instar des autres colonies, l'immigration non-francophone dans l'île était en grande partie d'origine britannique. En un certain sens, il s'agissait de la plus britannique de toutes les colonies des Maritimes puisqu'elle avait reçu un faible contingent d'immigrants d'autres pays européens, et ne comprenait qu'un petit nombre de francophones, de Noirs et d'Autochtones, tout en détenant sans doute la plus petite proportion de catholiques irlandais dans la région, malgré une forte présence de catholiques écossais. Plus encore, les racines de sa population britannique étaient relativement récentes, la grande majorité d'immigrants étant arrivés après 1815, ce qui explique pourquoi de nombreux membres de l'élite politique appartenaient à la première ou à la deuxième génération d'immigrants britanniques. Pour leur part, et par voie de comparaison,

le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse avaient reçu antérieurement à 1812 beaucoup plus d'immigrants, à la fois des États-Unis et du Royaume-Uni.

L'île se distinguait des colonies continentales sur un autre plan tout aussi important : au cours des années 1760, elle avait été divisée en une série de lots distribués par tirage au sort à des propriétaires non-résidents originaires du Royaume-Uni. Ce régime de tenures à bail explique pourquoi la migration vers l'île origina massivement des îles britanniques d'une part, et pourquoi, d'autre part, peu d'immigrants de la classe moyenne détenant suffisamment de capitaux pour acheter des domaines en pleine propriété y furent attirés. Or bien que s'établirent dans l'île un nombre croissant de riches marchands et propriétaires, engendrant ainsi une certaine inégalité entre ces derniers et les tenanciers qui formaient la majorité de la population, cet écart s'avérait moins prononcé qu'ailleurs dans les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique. Grâce à cette réalité sociale et à la mobilisation de la population au cours de plusieurs campagnes dans le but d'abolir le système de tenure foncière, il s'avère que l'île jouissait du système politique le plus démocratique dans l'Amérique du Nord britannique. En 1865, elle fut la seule colonie à élire une Chambre haute et une Assemblée sur la base d'un suffrage masculin quasi-universel. Par conséquent, nombreux furent les insulaires qui n'apprécièrent pas les décisions prises à Québec de nommer un Sénat (particulièrement de la part d'Ottawa) et de faire élire des députés à la Chambre des communes dans des provinces où le droit de vote avait un caractère beaucoup plus restrictif.

À la fin de 1864, les insulaires avaient de bonnes raisons de croire qu'il n'y avait pas de besoin urgent de joindre l'union économique avec le reste du Canada. Au cours de la décennie précédente, la population de l'île s'était accrue d'au moins 29 pour cent (pour une population de 80 857). Même au cours des années 1860, elle avait connu une croissance de 16,3 pour cent. Ceci reflétait la force de l'économie traditionnelle de l'Île-du-Prince-Édouard fondée sur l'exportation de produits agricoles et de poissons, ainsi que sur l'industrie de construction navale alors en plein essor. La plupart des navires construits sur l'île étaient destinés à être vendus au Royaume-Uni, mais certains appartenaient à des marchands locaux qui fournissaient de leurs produits les marchés de la Nouvelle-Angleterre et des autres colonies maritimes. L'île, qui ne s'était pas encore dotée de

chemins de fer, répugnait à participer financièrement à l'Intercolonial, n'y voyant pas son intérêt. Bien que la fin de la guerre civile américaine en 1865 et l'abrogation du Traité de Réciprocité freinèrent considérablement le commerce avec les États-Unis, on croyait avec un optimisme inaltérable au retour de l'âge d'or de la décennie précédente.

Déjà à la Conférence de Québec, la délégation de l'île avait manifesté son insatisfaction à l'endroit des résolutions qui y furent prises. Les représentants de l'île se trouvaient isolés sur plusieurs enjeux. À leur sens, le Sénat devait reposer sur le principe d'une égalité provinciale et non régionale; ils furent par conséquent déçus du faible nombre de sénateurs – soit quatre – que l'île pourrait obtenir. Ils étaient d'ailleurs en désaccord avec la nature non démocratique du Sénat, même lorsqu'à leur demande (et celle de Terre-Neuve), l'importance de la propriété foncière requise pour être nommé sénateur fut légèrement révisée à la baisse. La délégation de l'Île-du-Prince-Édouard fut également perturbée par le fait que la Chambre des communes allait être élue suivant le principe de la représentation selon la population, et particulièrement par le rejet du compromis proposé par ses membres d'obtenir un sixième député aux cinq déjà concédés. Ils ne prisèrent pas davantage la nature centralisée de la nouvelle constitution : ils considéraient que l'Île-du-Prince-Édouard, en raison de sa dette limitée, ne recevrait pas une compensation adéquate pour le transfert de ses revenus de douane à Ottawa. Enfin, les délégués étaient allés à la Conférence anticipant qu'ils obtiendraient une subvention permettant au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard d'acheter le reste des domaines appartenant aux propriétaires absentéistes, proposition que leur refusèrent les autres délégations.

Contrairement aux autres délégations, celle de l'île était tiraillée de l'intérieur autour de certains enjeux. Certains des conflits entre les délégués était de nature personnelle. Les deux hommes les plus critiques du processus à Québec étaient Edward Palmer et George Coles. Celui-ci était un marchand important de Charlottetown qui souhaitait mettre fin au régime des propriétaires absentéistes. Anglican, il était néanmoins chef du parti libéral qui dépendait largement sur l'appui des catholiques²⁴. Palmer, de son côté, avocat et important propriétaire terrien, défendait les droits des propriétaires absentéistes et s'était opposé à plusieurs réformes introduites par les libéraux, incluant le vote masculin universel. Excitant le sentiment anticatholique chez les protestants, il avait mené

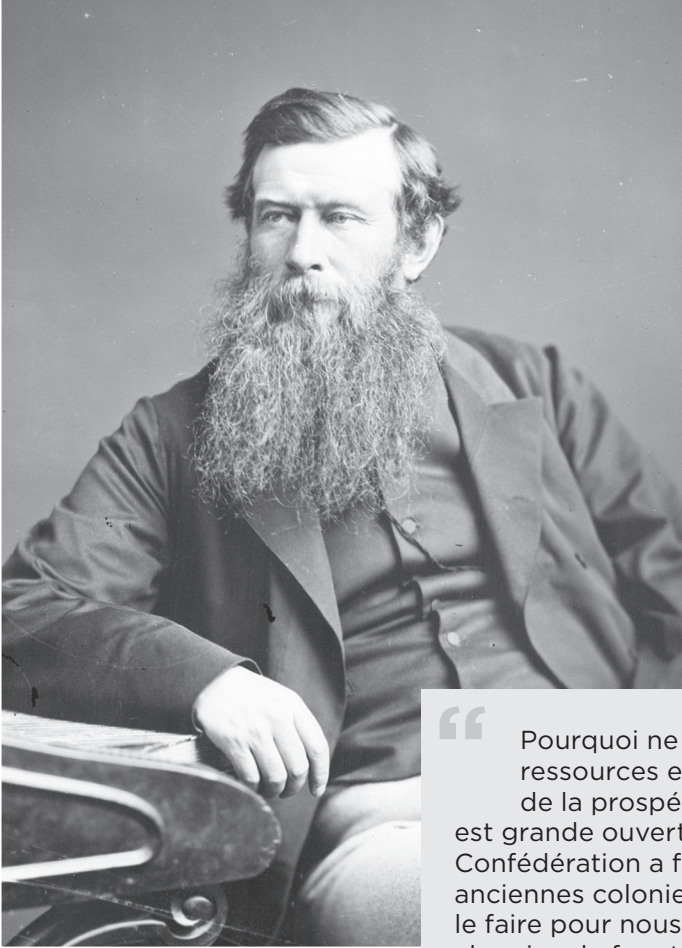
les conservateurs au pouvoir en 1859, puis de nouveau en janvier 1863 pour former un gouvernement entièrement composé de protestants²⁵. L'opposition était si profonde entre les deux hommes qu'ils s'étaient déjà battus en duel – heureusement sans fâcheuse conséquence. Palmer était un personnage imprévisible; par ailleurs, une certaine inimitié existait entre lui et le colonel John Hamilton Gray, un officier qui avait servi dans l'armée britannique pendant plus de vingt ans avant de revenir sur l'île. En mars 1863, il avait remplacé Palmer comme chef du parti conservateur et comme premier ministre. Gray et un autre conservateur, William Pope, avocat et éditeur du plus influent journal conservateur de l'île, étaient d'enthousiastes partisans de la Confédération. Ils étaient même prêts à défendre – malgré leur réticence – les Résolutions de Québec. Ils bénéficiaient de l'appui d'un autre délégué conservateur à Québec, Thomas Heath Haviland. Important propriétaire terrien et défenseur des droits des propriétaires absenteïstes, Haviland figurait également au nombre des partisans convaincus de la Confédération; il croyait qu'à défaut de s'unir pour créer une nation s'étendant d'une mer à l'autre, les colonies se feraient éventuellement annexer par les États-Unis. À la fin des années 1860 et au début des années 1870, il s'attaqua sans relâche à l'attitude insulaire des opposants à la Confédération²⁶.

Il est possible que dans des circonstances différentes, les conservateurs en faveur de la Confédération aient pu bénéficier de l'appui de Coles, le chef du parti libéral; celui-ci n'était pas en principe contre la Confédération, mais il avait été rebuté par le refus de donner à l'île les fonds nécessaires pour mettre fin au système de la tenure à bail. Cette décision allait coûter cher aux partisans de la Confédération de l'île puisqu'il y avait un nombre important de tenanciers qui, soutenus par leurs défenseurs, auraient appuyé la Confédération si l'enjeu avait été résolu en leur faveur. Coles persuada toutefois le parti libéral de s'opposer à la Confédération avec l'appui d'un autre délégué libéral à Québec, Andrew Archibald Macdonald, membre de l'une des plus riches familles de construction navale et de l'aristocratie catholique de l'île²⁷. Macdonald était le chef de l'opposition au Conseil législatif, au sein duquel, avec Palmer, il devait mener une campagne implacable contre le plan de Québec.

Le septième délégué à Québec, Edward Whelan, était pour ainsi dire le seul libéral à appuyer la Confédération. Né en Irlande, il avait reçu une formation de journaliste dans le bureau de Joseph Howe avant de s'établir

William Henry Pope
Secrétaire colonial
(Île-du-Prince-Édouard)

24 MARS 1865



PRISE DE POSITION 5.5

Citation : Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, 24 mars 1865. Source : Île-du-Prince-Édouard, *The Parliamentary Reporter of Debates and Proceedings of the House of Assembly as Printed in the Examiner*, 1866, p. 43.

Photographe : Studio Topley, Bibliothèque et Archives Canada, PA-027027.

“

Pourquoi ne pas unir nos ressources et ouvrir la porte de la prospérité qui nous est grande ouverte? Ce que la Confédération a fait pour les anciennes colonies, elle pourrait le faire pour nous. Nous avons des chemins de fer et des bateaux à vapeur, ainsi que de la machinerie, ce qui n'était pas leur cas. Nous avons un pays qui, à de nombreux égards, est égal au leur. Sommes-nous sur le point d'admettre que notre peuple est inférieur à celui des anciennes colonies, ou au peuple américain actuel?

”

à Charlottetown et d'y fonder le journal réformiste le plus important de l'île. Dans les années 1850, il s'était joint au gouvernement libéral, avait appuyé sans réserve les tentatives de Coles pour abolir le système de propriétaires absenteïstes et était devenu porte-parole des catholiques. Avant la Conférence de Charlottetown, il avait exprimé son scepticisme envers l'union proposée, mais à l'instar de Coles, il s'était rallié à l'idée que seule la Confédération pouvait mettre un terme à l'ingérence du Bureau des colonies et donner à l'île les ressources suffisantes pour enfin régler la question des terres. Même s'il était défavorable aux Résolutions de Québec et déçu qu'on ait refusé à la conférence de prodiguer les fonds nécessaires pour acheter les titres des propriétaires absenteïstes, il continua à promouvoir l'union, mais son influence dans le parti libéral, et même sur les libéraux catholiques irlandais, s'était affaiblie. Comme plusieurs libéraux modérés, il n'approuvait pas les tactiques de la *Tenant League* des années 1860 – une organisation qui encourageait les tenanciers de l'île à ignorer la loi et refuser de payer leur loyer – et appuya la décision du gouvernement de l'île de demander des troupes britanniques pour mettre fin à l'agitation. Même s'il avait toujours milité en faveur de l'indépendance de l'Irlande, il désapprouvait fortement l'approche des Fénians, croyant – un peu comme D'Arcy McGee au Canada et Timothy Warren Anglin au Nouveau-Brunswick (quoique le premier appuyait la Confédération, et non le second) – que le sort des catholiques irlandais en Amérique du Nord britannique était plus avantageux sous la constitution britannique que sous l'autorité américaine²⁸. Ses positions politiques, y compris son appui à la Confédération, fragilisèrent son emprise sur les électeurs catholiques irlandais qui se tournèrent plus volontiers vers un jeune journaliste né dans l'île, Edward Reilly. En 1862, Reilly fonda le *Vindicator*, un journal qui secondait fermement l'Église catholique, refusait de condamner la *Tenant League* et restait évasif sur les raids des Fénians tout en attaquant avec véhémence les Résolutions de Québec. Reilly défit Whelan dans une élection partielle tenue en 1867, privant ainsi l'Assemblée d'un des plus talentueux et rares défenseurs libéraux de la Confédération, et à jamais puisqu'il mourut quelques mois plus tard²⁹.

Les conservateurs partisans de la Confédération ne connurent guère plus de succès. Gray avait été démis de ses fonctions en janvier 1865 et remplacé comme premier ministre par James Colledge Pope, le frère cadet de William Pope. Alors propriétaire de vastes domaines, le plus jeune des

Pope figurait aussi parmi les entrepreneurs de construction navale les plus importants de l'île. S'il était entré en politique après son frère, il faisait déjà partie du gouvernement conservateur élu en 1859³⁰. William était fervent partisan de la Confédération, mais James ne l'était pas. En principe, ce dernier n'était pas en désaccord avec le concept d'union, mais il croyait que les Résolutions de Québec n'offraient pas les meilleures conditions à l'île; bien que William conserva son siège dans le nouveau gouvernement formé par son frère, il s'agissait bien là d'un gouvernement résolument opposé à la Confédération. Les débats législatifs au cours de la session de 1865 en fournirent rapidement la preuve lorsque William Pope, appuyé par Haviland, proposa huit résolutions en faveur de la Confédération. Haviland et William Pope, de même que Gray, défendirent passionnément la nécessité de l'union comme unique alternative à l'annexion américaine. Les opposants de la Confédération nièrent que l'île fut acculée à un choix aussi sombre et attaquèrent les Résolutions de Québec, particulièrement la décision de donner à l'île seulement cinq députés dans la Chambre des communes envisagée, un nombre qui, croyaient-ils, allait s'éteindre à néant au rythme de l'accroissement de la population canadienne sous la poussée de l'immigration. Tous prédirent, à tour de rôle, que la Confédération allait détruire non seulement l'autonomie de l'île mais également son économie. Parmi eux se trouvaient non seulement des conservateurs influents comme James Pope et Frederick Brecken, mais aussi la majorité des chefs libéraux, dont George Howlan, autre catholique irlandais et important propriétaire de navire et nouveau leader des libéraux catholiques³¹. Whelan était le seul libéral influent à défendre la Confédération. Le résultat final ne fit aucun doute : l'amendement de James Pope aux résolutions de son frère, qui avait pour but d'y substituer cinq résolutions hostiles à l'union, fut passé par un vote de vingt-trois contre cinq. La déclaration que le gouvernement de Pope prépara ensuite à l'attention de la Reine, et par laquelle l'île affirmait sa volonté de demeurer à l'écart de la Confédération, reçut vingt-trois voix contre quatre à l'Assemblée, et l'unanimité de la Chambre haute.

Lorsque Charles Tupper, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, tenta en 1865 de persuader l'Île-du-Prince-Édouard de renouveler les négociations sur l'union maritime, le gouvernement de l'île refusa d'y prendre part. Pope n'accorda pas plus d'importance à la pression britannique. En 1865, le gouvernement impérial informa l'Île-du-Prince-Édouard que sans l'union, elle allait devoir payer le salaire du lieutenant-gouverneur.

James Colledge Pope
*Chef des conservateurs,
(Île-du-Prince-Édouard)*

7 MAI 1866



PRISE DE POSITION 5.6

Citation : Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, 7 mai 1866. Source : Île-du-Prince-Édouard, *The Parliamentary Reporter of Debates and Proceedings of the House of Assembly as Printed in the Examiner*, 1866, p. 101.

Photographe : Studio Topley, Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN 3435158.

“

[Déposée :] Même si une Union des provinces continentales... avait pour effet de renforcer les liens entre ces provinces et de les rapprocher... cette Chambre ne peut admettre qu'une Union fédérale... favoriserait le bien-être et servirait les intérêts des gens de cette île, isolés... plusieurs mois par année par une insurmontable barrière de glace.

”

Il tenta également – mais en vain – de faire payer l'île pour les troupes britanniques envoyées depuis Halifax pour contrôler la *Tenant League*. En réponse à cette pression, lorsque l'Assemblée se réunit en 1866, un James Pope en colère présenta son fameux « *No Terms Resolution* », l'une des trois résolutions qui déclaraient que l'Île-du-Prince-Édouard ne serait jamais en accord avec la Confédération. Quelques députés de l'Assemblée, dont Francis Kelly, un arpenteur et un cultivateur d'origine irlandaise qui avait été élu comme colistier du chef libéral George Coles dans le comté de Queen's, aurait même souhaité que la résolution fut renforcée³². Pendant le débat, Cornelius Howatt, un cultivateur tenancier du comté de Prince³³, déclara que l'enjeu principal se ramenait à la « question du 'soi' ou du 'non soi' » – un commentaire réactualisé dans les années 1970 par des universitaires de l'île qui, critiquant le sort que la Confédération avait réservé à cette dernière, s'identifièrent alors comme les « frères et sœurs de Cornelius Howatt »³⁴. Quelques partisans de la Confédération, incluant Whelan, le colonel Gray et Haviland, s'objectèrent à l'irrévocabilité de la résolution tout comme à l'insulte faite au gouvernement impérial. William Pope démissionna d'ailleurs du gouvernement de son frère pour protester contre les résolutions. Les opposants de la Confédération étaient convaincus qu'il n'y avait aucune raison de craindre la réaction du gouvernement impérial, puisque l'Assemblée était dans son droit de passer les résolutions. Ce qu'elle fit par un vote de vingt-et-un contre sept.

Les résolutions, de même que la déclaration à la Reine qui s'en inspirait, indiquent clairement qu'une grande majorité des députés dans l'Assemblée s'opposaient à la Confédération; il est cependant prudent de ne pas prendre les résolutions au pied de la lettre. Même James Pope, l'auteur des résolutions, avait confié en privé que son opinion personnelle n'était pas aussi catégorique et qu'avec le temps des conditions plus avantageuses seraient sans doute offertes à l'île, qui pourrait alors revenir sur sa décision. Il rejeta également la suggestion d'Edward Palmer d'envoyer un délégué à Londres pour appuyer Howe qui, par ailleurs, s'y trouvait pour tenter de faire pression contre la Confédération.

James Pope se rendit à Londres pour affaires personnelles à la fin de 1866, au même moment où les délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse prenaient part à la Conférence de Londres. Pope s'entretint avec eux de la possibilité d'une subvention canadienne de 800 000 \$ afin de permettre à l'île d'acheter ce qu'il restait des domaines des

propriétaires absentéistes, mais les délégués du Canada firent remarquer qu'aucune décision ne pouvait être prise sans le consentement du nouveau Parlement canadien, ce qui équivalait à un rejet de la proposition. Lorsque la nouvelle de l'offre s'ébruita dans l'île, la presse opposée à la Confédération qualifia la subvention de pot-de-vin du Canada qu'il fallait par principe rejeter. Plusieurs opposants de la Confédération ressentirent si vivement la trahison qu'ils se retirèrent du conseil des ministres de Pope, affaiblissant du coup les conservateurs au moment même où se préparait l'élection de février 1867, et à l'issue de laquelle ils subirent une cuisante défaite aux mains des libéraux. Le sentiment anti-confédératif joua certainement un rôle dans la victoire des libéraux. Edward Palmer se vanta auprès de Joseph Howe que le nombre de partisans de la Confédération dans l'Assemblée s'était réduit de huit à cinq, alors que le nombre d'opposants se montait à vingt-cinq. Les cinq partisans de la Confédération avaient même dû s'engager à ne pas raviver le projet de rejoindre la Confédération avant la prochaine élection. Dirigé par Coles, un opposant convaincu de la Confédération, le gouvernement libéral ne comprit aucun partisan du projet. Mais le refus du gouvernement britannique de confirmer à l'île la garantie d'un prêt pour acquérir la part restante des domaines des propriétaires absentéistes signalait que la question de l'union n'était pas caduque. De plus, l'île commençait à ressentir les effets de la fermeture du marché américain. En 1868, elle amorça des négociations informelles – et plutôt futiles – avec le général Benjamin F. Butler, un représentant du Congrès du Massachusetts, sur une entente éventuelle de libre-échange et de pêche à part avec les États-Unis. Il est peu probable que le gouvernement américain ait pris ces discussions au sérieux, l'Île-du-Prince-Édouard n'ayant pas l'autorité pour négocier un traité séparé, fait qu'elle avait dû publiquement reconnaître.

En août 1869, le gouverneur général du Canada, sir John Young, et trois membres du conseil des ministres canadien vinrent à Charlottetown pour tenter de négocier l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans le Canada. Robert Poore Haythorne, un riche propriétaire terrien né en Angleterre, se trouvait alors à la tête du gouvernement libéral, Coles s'étant retiré pour des raisons de santé³⁵. Les Canadiens offrirent aux insulaires de « meilleures conditions », y compris une révision à la hausse de la subvention annuelle, ainsi qu'un réseau efficace de bateaux à vapeurs entre le continent et l'île. Or, les négociations furent rompues au début de 1870

en raison de l'épineuse question des tenures foncières. Haythorne insista auprès du gouvernement canadien pour qu'il persuade le gouvernement britannique, qui se tenait à la source du problème, d'accorder à l'île les 800 000 \$ requis pour acheter le reste des domaines, mais cette éventualité semblait irréaliste. L'île avait également indiqué que toute nouvelle offre devait offrir une subvention pour la construction d'un chemin de fer sur son territoire, une proposition que le gouvernement canadien n'était pas en mesure d'accepter.

Dans l'Assemblée de 1870, les opposants de la Confédération se réjouirent de l'échec des négociations, mais le ton avait changé. Si ces derniers parlaient toujours de ce rejet comme d'un triomphe, ils reconnaissaient cependant que de « meilleures conditions » se présenteraient sans doute dans l'avenir, ce qui revenait à admettre que le temps n'était pas de leur côté. Et ils avaient raison. De plus en plus, l'île voyait son autonomie diminuer. Le gouvernement de l'île n'avait pas d'autres alternatives que d'accepter la réglementation canadienne pour ses pêcheries, ainsi que la subordination de son lieutenant-gouverneur au gouverneur général à Ottawa. En 1871, l'île acceptait d'adopter le système décimal canadien pour sa monnaie. Le facteur décisif qui, au bout du compte, emmena l'île à se joindre à la Confédération fut la décision de construire un chemin de fer à travers son territoire. Il s'agissait d'une décision controversée, puisqu'elle allait entraîner une augmentation colossale – et éventuellement insoutenable – de la dette provinciale. C'était un risque que les autres colonies des Maritimes avaient accepté deux décennies plus tôt, et les raisons pour lesquelles l'île entra dans l'ère du chemin de fer ne s'en distinguaient guère. Les entrepreneurs et les politiciens de l'île restaient plutôt froids devant une technologie dont ils n'avaient pas besoin, mais ils reconnaissaient que les limites de l'expansion de l'économie traditionnelle avaient été atteintes, sinon dépassées. Durant les années 1870, l'industrie de construction des navires de bois commençait un lent mais inévitable déclin, tout comme l'industrie du transport maritime. Puisqu'il s'avérait de plus en plus évident que les États-Unis n'allaient jamais renouveler le Traité de Réciprocité, l'île devait également trouver des mesures pour réduire les coûts de transport afin de se livrer à la concurrence sur les marchés canadiens. En outre, de nombreux cultivateurs de l'île situés loin de la capitale espéraient un meilleur accès au marché de Charlottetown.

Même Haythorne, qui dirigeait le gouvernement libéral opposé à la Confédération, accepta avec réticence le chemin de fer. Il n'est d'ailleurs pas inconcevable qu'il ait pu vouloir lui-même en construire un, malgré les réserves de certains de ses partisans les plus farouchement opposés à la Confédération, notamment David Laird, éditeur du journal protestant le plus influent de l'île³⁶. Bien que le gouvernement de Haythorne fut réélu en juillet 1870, il n'obtint qu'une faible majorité à l'Assemblée et la défection d'un bloc de catholiques libéraux vers le parti conservateur ramena James Pope au pouvoir. Le nouveau gouvernement inclua William Pope et un nombre de conservateurs soupçonnés (non sans raison) d'être favorables à la Confédération. Cependant, les catholiques libéraux qui avaient changé de camp, menés par l'opposant à la Confédération George Howlan, insistèrent pour qu'aucun changement ne fut apporté au statut constitutionnel de l'île sans la consultation populaire par voie de scrutin. Howlan, qui avait précédemment exprimé son opposition envers la construction du chemin de fer, se rallia enfin à l'idée que l'île n'avait pas d'autres choix compte tenu de l'évolution des conditions économiques. La construction du chemin de fer débuta donc en 1871. À l'instar de maints projets ferroviaires en cette période, celui-ci fut accompagné de son lot d'accusations – corruption, mauvaise gestion, dépassement des coûts – certaines justifiées et d'autres non.

C'est partiellement en raison de ces accusations que les conservateurs furent défaits en 1872 par les libéraux. Ces derniers avaient en effet promis de réduire les coûts de la construction du chemin de fer, mais ils s'avèrent eux-mêmes incapables de résister à la pression politique pour entériner une plus grande expansion. En novembre 1872, faisant face à un effondrement financier imminent, le gouvernement de Haythorne se rapprocha du gouvernement canadien dans le but d'unir l'île à la Confédération. Or, certains des détracteurs de la Confédération s'étaient opposés précisément à la construction du chemin de fer, convaincus que le gouvernement s'était engagé dans ce projet afin d'emmener l'île dans la Confédération. En effet, s'agissant là d'un postulat peu contesté dans l'historiographie canadienne, l'île fut « mise sur les rails » pour la pousser à entrer dans la Confédération. Mais il n'existe aucune preuve de complot qui aurait forcé l'île à prendre place au sein de la Confédération contre sa volonté en l'acculant à la faillite. Il est vrai que les politiciens de l'île étaient de plus en plus nombreux à accepter la Confédération comme fait inéluctable, et qu'il était

dans l'intérêt de l'île de construire un chemin de fer avant l'entrée dans la Confédération, le gouvernement du Dominion ne pouvant alors refuser de prendre en charge la dette de l'île. Mais la dette du chemin de fer ne fut pas le seul motif qui réussit à persuader plusieurs opposants à la Confédération que l'union était de plus en plus souhaitable. Pour certains, ce fut davantage la prise de conscience que l'île n'allait sans doute jamais réunir les ressources suffisantes pour acheter les domaines des propriétaires absenteïstes restants; pour d'autres, ce fut plutôt le souhait d'abolir les frais de douanes à la hauteur de 15 pour cent que l'île avait imposés sur les importations venant du Canada, de loin son plus important partenaire commercial. En 1873, il parut inévitable que la création du Dominion était irréversible et que loin d'affaiblir les liens avec la Grande-Bretagne, la Confédération avait de toute évidence renforcé sa relation avec le Royaume-Uni.

En février 1873, Haythorne et Laird (auparavant un véhément opposant à la Confédération) se rendirent à Ottawa pour négocier les conditions de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'union : ils jugèrent le gouvernement canadien – influencé par les conservateurs des Maritimes tels que Tilley – plutôt généreux dans ses propositions. Mais Haythorne avait toujours promis que toute entente devait être soumise au vote populaire et, de fait, une élection fut prévue pour mars 1873. Les conservateurs de Pope remportèrent l'élection en promettant de négocier des conditions plus favorables encore avec leurs confrères conservateurs à Ottawa. Après l'élection de Pope, Howlan et Haviland – l'un des rares politiciens qui avait soutenu sans relâche la Confédération – retournèrent à Ottawa où ils parvinrent à obtenir des conditions légèrement bonifiées. Celles-ci incluaient grosso modo ce que l'île avait espéré obtenir à la Conférence de Québec en 1864 et même davantage. Le Canada acceptait d'assumer la dette du chemin de fer de l'île et de lui donner en sus 800 000 \$ pour l'achat des domaines des propriétaires absenteïstes. La subvention annuelle d'Ottawa fut augmentée à 50 \$ per capita, une somme plus généreuse que celle dont bénéficiaient les autres provinces; cette mesure se justifiait en raison du fait que l'île, ne possédant pas de terres de la Couronne, ne pouvait les vendre pour obtenir des revenus. Le gouvernement canadien garantit également – une promesse qu'il aura par la suite du mal à tenir – un réseau de bateaux à vapeur pour assurer les liaisons avec le continent. L'île reçut également les six sièges au Parlement que ses délégués avaient demandés à Québec – sans doute pour tenir compte de sa poussée démographique au cours de la dernière décennie.

À l'Assemblée, seulement deux députés votèrent contre l'entente, l'un d'eux étant Cornelius Howatt qui avait conservé son aversion pour la Confédération jusqu'à la fin, et l'autre, un cultivateur de Bedeque, Augustus Edward Crevier Holland. Les vingt-quatre autres députés appuyèrent l'entente, certains d'entre eux (dont James Pope) déclarant qu'ils avaient été convaincus du besoin de la Confédération depuis un certain temps, d'autres affirmant qu'ils étaient devenus partisans de la Confédération non pas par choix mais par nécessité. Tous – même Howatt – acceptèrent le fait que toute résistance était futile. D'autres, comme Thomas Heath Haviland, le seul délégué à la Conférence de Québec détenant un siège à l'Assemblée, accueillirent avec enthousiasme la décision de l'île, déclarant que les insulaires allaient désormais faire partie d'une nation s'étendant « des eaux bleues de l'Atlantique aux berges du brillant et scintillant océan Pacifique », et qu'ils devaient être « fiers de faire partie d'un Dominion possédant une forme de gouvernement si supérieure à celle des États-Unis³⁷ ». Le 1^{er} juillet 1873, l'Île-du-Prince-Édouard entra donc dans le giron confédératif. Il n'y eut aucune protestation contre l'union et notamment à Charlottetown où les insulaires furent nombreux à célébrer l'événement devant les édifices décorés du drapeau canadien. Peu d'animosité entacha l'atmosphère, même parmi ceux qui s'étaient montrés réfractaires à la Confédération, car l'île y était entrée forte d'une entente respectueuse de ses propres conditions. Non sans ironie, la province maritime qui avait le plus protesté contre la Confédération s'y rallia, en fin de parcours, avec le moins de ressentiment.

NOTES

- 1 Voir Phillip Buckner, « 'British North America and a Continent in Dissolution' : The Role of the American Civil War in the Making of Canadian Confederation », *The Journal of the Civil War Era*, 7, 4, décembre 2017, p. 512-540.
- 2 Voir par exemple Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-1867*, Londres, Macmillan, 1995, et Andrew Smith, *British Businessmen and Canadian Confederation : Constitution-Making in an Era of Anglo-Globalization*, Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, 2008. Les raisons de mon désaccord avec leur approche sont détaillées dans : Phillip Buckner, « L'élaboration de la constitution canadienne au sein du monde britannique », dans Eugénie Brouillet, Alain-G. Gagnon et Guy Laforest (dir.), *La Conférence de Québec de 1864 : 150 ans plus tard*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, p. 71-108.

- 3 Les discussions aux conférences de Charlottetown et de Québec se retrouvent dans G. P. Browne (dir.), *Documents on the Confederation of British North America*, Toronto, McClelland and Stewart, 1969.
- 4 C. M. Wallace, « GRAY, JOHN HAMILTON (1814-89) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/gray_john_hamilton_1814_1889_11F.html>.
- 5 C. M. Wallace, « TILLEY, sir SAMUEL LEONARD », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/tilley_samuel_leonard_12F.html>.
- 6 Sur ces individus, voir : Michael Swift, « CHANDLER, EDWARD BARRON », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/chandler_edward_barron_10F.html>; W. A. Spray, « STEEVES, WILLIAM HENRY », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/steeves_william_henry_10F.html>; W. A. Spray, « MITCHELL, PETER », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/mitchell_peter_12F.html>; C. M. Wallace, « FISHER, CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/fisher_charles_10F.html>; W. A. Spray, « HATHEWAY, GEORGE LUTHER », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/hatheway_george_luther_10F.html>; sur John Hamilton Gray, voir la référence à la note 4.
- 7 J. K. Chapman, « GORDON, ARTHUR HAMILTON, 1^{er} baron STANMORE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/gordon_arthur_hamilton_14F.html>.
- 8 C. M. Wallace, « CUDLIP, JOHN WATERBURY », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/cudlip_john_waterbury_11F.html>.
- 9 Sur McMillan et Connell, voir : William Arthur Spray, « MCMILLAN, JOHN (1816-86) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/mcmillan_john_1816_1886_11F.html>; Charles F. MacKinnon, « CONNELL, CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, http://www.biographi.ca/fr/bio/connell_charles_10F.html.
- 10 Terrence Murphy, « SWEENEY, JOHN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/sweeney_john_13F.html>; David Shanahan, « COSTIGAN, JOHN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/costigan_john_14F.html>; William M. Baker, « ANGLIN, TIMOTHY WARREN », dans *Dictionnaire*

- biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/anglin_timothy_warren_12F.html>.
- 11 C. M. Wallace, « SMITH, sir ALBERT JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/smith_albert_james_11F.html>.
 - 12 W. A. Spray, « WILMOT, ROBERT DUNCAN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/wilmot_robert_duncan_12F.html>.
 - 13 Kathryn Wilson, « GILLMOR, ARTHUR HILL », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/gillmor_arthur_hill_13F.html>.
 - 14 Pour une perspective différente, voir William M. Baker, *Timothy Warren Anglin, 1822-96 : Irish Catholic Canadian*, Toronto, University of Toronto Press, 1977, chap. 7.
 - 15 Laurie C. C. Stanley, « ROGERS, JAMES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/rogers_james_13F.html>.
 - 16 W. A. Spray, « LANDRY, AMAND », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/landry_amand_10F.html>.
 - 17 Phillip Buckner, « TUPPER, sir CHARLES », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/tupper_charles_14F.html>.
 - 18 K. G. Pryke, « ARCHIBALD, sir ADAMS GEORGE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/archibald_adams_george_12F.html>; P. B. Waite, « MCCULLY, JONATHAN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/mccully_jonathan_10F.html>.
 - 19 Phyllis R. Blakeley, « HENRY, WILLIAM ALEXANDER », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/henry_william_alexander_11F.html>.
 - 20 David B. Flemming, « CONNOLLY, THOMAS LOUIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/connolly_thomas_louis_10F.html>.
 - 21 K. G. Pryke, « KILLAM, THOMAS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/killam_thomas_9F.html>.
 - 22 David A. Sutherland, « ANNAND, WILLIAM », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/annand_william_11F.html>.
 - 23 J. Murray Beck, « HOWE, JOSEPH », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/howe_joseph_10F.html>.

- 24 Ian Ross Robertson, « COLES, GEORGE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/coles_george_10F.html>.
- 25 Ian Ross Robertson, « PALMER, EDWARD », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/palmer_edward_11F.html>.
- 26 David E. Weale, « GRAY, JOHN HAMILTON (1811-87) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/gray_john_hamilton_1811_1887_11F.html>; Ian Ross Robertson, « POPE, WILLIAM HENRY », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/pope_william_henry_10F.html>; Andrew Robb, « HAVILAND, THOMAS HEATH (1822-95) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/haviland_thomas_heath_1822_1895_12F.html>.
- 27 G. Edward MacDonald, « MACDONALD, ANDREW ARCHIBALD », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_andrew_archibald_14F.html>.
- 28 Ian Ross Robertson, « WHELAN, EDWARD », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/whelan_edward_9F.html>.
- 29 Ian Ross Robertson, « REILLY, EDWARD », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/reilly_edward_10F.html>.
- 30 Ian Ross Robertson, « POPE, JAMES COLLEDGE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/pope_james_colledge_11F.html>.
- 31 Henry Tinson Holman, « BRECKEN, FREDERICK DE ST CROIX », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/brecken_frederick_de_st_croix_13F.html>.
- 32 D. B. Boylan, « KELLY, FRANCIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/kelly_francis_10F.html>.
- 33 David E. Weale, « HOWATT, CORNELIUS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/howatt_cornelius_12F.html>.
- 34 Voir Harry Baglole et David Weale, *Cornelius Howatt : Superstar!*, Belfast, I.-P.-É., Williams & Crue, 1974, et *The Island and Confederation : The End of an Era*, Charlottetown, Williams & Crue, 1973.
- 35 Andrew Robb, « HAYTHORNE, ROBERT POORE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/haythorne_robert_poore_12F.html>.

- 36 Andrew Robb, « LAIRD, DAVID », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 19 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/laird_david_14F.html>.
- 37 T. H. Haviland dans Prince Edward Island, *Parliamentary Reporter*, 1873, p. 226-227.